

MAIRIE DE SOSPEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOSPEL

SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021 L'AN DEUX MIL VINGT ET UN ET LE DEUX SEPTEMBRE A 20H30 Délibération 2021-02-09-05

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Mario LORENZI, Maire

	Présent(e)	Absent(e)	Procuration		Commentaires
Christophe BRUNENGO					
Eliane ALBIN		\boxtimes	\boxtimes	Christine COSENTINO	
Renaud DETOEUF		\boxtimes		Martine FERRERO	
Martine FERRERO	\boxtimes				
David BOUSSEAU		\boxtimes	×	Christophe BRUNENGO	
Christine COSENTINO	×				
Michel POGGI	\boxtimes				
Nicole RAIBAUT	\boxtimes				
Martine CHAVONET	\boxtimes				
Michel CHAMPOUSSIN		\boxtimes	\boxtimes	Richard COLSON	
Khédidja OUNIS VANPOUCHE	\boxtimes				
Laurence GIRAUD	\boxtimes				
Richard COLSON	\boxtimes				
Livia VERET	\boxtimes				
Véronique TROCH	\boxtimes				
Nicolas CROO	\boxtimes				
Marianne GERMANO ORFAO	×				
Cyril BLANSCHE	\boxtimes				
Nicolas REY		\boxtimes			
Lucas CHAREF	×				
Jean-Pierre PEGLION	\boxtimes				
Dominique CESARINI	\boxtimes				
Thomas LEBARD		\boxtimes	\boxtimes	Florence ARNOLD RICCI	
Florence ARNOLD RICCI	\boxtimes				
Thierry GRIMONT	\boxtimes				
Brigitte SCOTTO LOMASSèSE	\boxtimes				

Secrétaire de Séance : Lucas CHAREF

<u>OBJET</u>: Délibération portant sur la modification du tarif cantine et tarifs concernant les différents accueils péri et extra scolaires pour les écoles maternelles et élémentaire.

- Considérant la délibération en date du 27 juillet 2017, qui avait fixé les tarifs pour la cantine et les différents accueils aux activités péri et extra scolaires.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur la modification des tarifs des droits de la vente de repas cantine pour les enfants de l'Ecole primaire et de la maternelle, des droits de la participation financière des parents d'élève au frais des activités périscolaires et extrascolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants avec effet au 1/11/2021 :

- Cantine:

4,00 € le prix du repas pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires Prix pour les enfants apportant leur déjeuner dans le cadre d'un PAI : forfait de 53€ annuel

Activités périscolaires du matin et du soir :

Matin:

Prix plancher : 0,26€/heure/enfant Prix plafond : 1,22€/heure/enfant

Soir:

Prix plancher : 0,26€/heure/enfant Prix plafond : 1,22€/heure/enfant

Forfait matin + soir:

Prix plancher : 0,22€/heure/enfant Prix plafond : 1,12€/heure/enfant

La tarification se fait toujours au quotient familial (Q.F.) en prenant la base de 0,4% du Q.F.

- Accueil du mercredi :

Pour les résidents de la commune :

Prix plancher : 4.20€/mercredi/enfant Prix plafond : 18.90€/mercredi/enfant

Pour les non-résidents :

Prix plancher : 7.35€/mercredi/enfant Prix plafond : 18.90€/mercredi/enfant

La tarification se fait toujours au quotient familial (Q.F.) en prenant la base de 0,9% du Q.F.

- Extrascolaire Vacances:

Pour les résidents de la commune :

Prix plancher : 4,20€/jour/enfant Prix plafond : 18,90€/jour/enfant

Pour les non-résidents :

Prix plancher : 7,35€/jour/enfant Prix plafond : 18,90€/jour/enfant

La tarification se fait toujours au quotient familial (Q.F.) en prenant la base de 0,9% du Q.F.

- Pénalités :

Pour présence exceptionnelle : 10.00 € / présence

Pour les parents venant chercher leur(s) enfant(s) en retard : 10.00 € / retard

Ainsi fait et délibéré, l'an, mois et jour que dessus.

Le Maire,



Votes		Commentaires
Pour	26	
Contre	00	
Abstention	00	